

# COMPTE RENDU SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2010

L'an deux mil dix et le mardi 9 novembre, à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PROJET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Léon-Bernard CLAESEN, Maire

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 novembre 2010

## **NOMBRE DE CONSEILLERS 11**

En exercice	11
Présents	7
Votants	11

Présents : Messieurs CLAESEN Léon-Bernard, ALIBERT Maurice, CONSTANT Thierry, DEGAT Georges, LEPOINT Alain, BOY Jean Claude, Madame CATEL Monique

Excusés : SERRES Michel, BRAN Wilfrid, PERROT Yannick, OLIBA Roseline

M. SERRES Michel donne pouvoir à M. BOY Jean-Claude

M. BRAN Wilfrid donne pouvoir à M. Thierry CONSTANT

Mme PERROT Yannick donne pouvoir à M. CLAESEN Léon-Bernard

Mme OLIBA Roseline donne pouvoir à M. CATEL Monique

*Secrétaire de séance : Jean-Claude BOY*

Il est 14 h 00 le Maire constate que le quorum est atteint.

La réunion peut alors valablement commencer.

**Approbation du compte rendu de la séance du 20 octobre** : sur proposition du Maire ce document est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1/ Achat d'une parcelle de terrain en vue de la création d'une voirie.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Luis ALBERTO, propriétaire des parcelles 361 et 362 section C, avait déposé deux permis de construire pour des maisons d'habitation. Ces permis, à la suite de leur instruction par la DDT, lui ont été refusés au motif que les projets ne sont pas compatibles avec le schéma d'orientation d'aménagement du PLU de SAINT-PROJET.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément au schéma d'orientation d'aménagement du PLU, il était nécessaire pour la Commune d'acquérir une bande de terrain sur la parcelle n° 362 section C appartenant à Monsieur Luis ALBERTO afin d'y réaliser ultérieurement une voirie d'accès à toutes les parcelles de cette zone AU (à urbaniser) et ce, afin qu'il puisse obtenir ses permis de construire.

En accord avec Monsieur Luis ALBERTO, le Conseil Municipal en date du 20 octobre 2010, par 10 voix pour et 1 abstention, accepta l'achat de cette parcelle au prix de 1€ euro symbolique ainsi que la prise en compte par la Commune des frais de bornage et des frais de notaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la délibération en date du 20 octobre 2010, le géomètre, Monsieur DESTACAMPS, a effectué le bornage de la dite parcelle qui porte maintenant le numéro 1793 section C. La surface est de 187 m<sup>2</sup>.

Toutefois, la parcelle étant à ce jour hypothéquée, le vendeur se devra de faire lever l'hypothèque afin d'en finaliser la vente.

L'acquisition définitive ne sera possible qu'à cette condition.

Les frais de main levée d'hypothèque seront à la charge du vendeur.

Le Conseil Municipal est sollicité afin d'approuver cette vente et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte définitif aux conditions précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente définitif au prix de 1€ la parcelle, les frais de levée d'hypothèque étant à la charge du vendeur.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier aux mieux les intérêts de la Commune

## **2/ Achat du terrain pour agrandissement du cimetière**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que conformément à la délibération du 21 avril 2010, le géomètre, Monsieur DESTACAMP, a procédé au bornage des parcelles prévues pour l'agrandissement du cimetière. La parcelle 1788 section B pour une contenance de 1 124 m<sup>2</sup> acquise auprès de Monsieur Georges DEGAT et la parcelle 1790 section B pour une contenance de 876 m<sup>2</sup> acquise auprès de Monsieur Jean-Pierre CAMBONIE négociées au prix de 3€ le m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que conformément à la procédure, il est nécessaire de signer l'acte définitif pour l'acquisition de ces parcelles.

Monsieur Georges DEGAT, concerné par le projet, quitte la salle du Conseil et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver l'achat des parcelles B 1788 et B 1790 au prix de 3€ le m<sup>2</sup> et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte définitif en négociant au mieux les intérêts de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 votes « pour » :

- Approuve l'achat des parcelles B 1788 et B 1790 au prix de 3€ le m<sup>2</sup>
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente définitif
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier aux mieux les intérêts de la Commune

## **3/ Questions diverses :**

Terrain multisports. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le versement des subventions, accordées pour le financement du terrain multisports, a été demandé :

- au Conseil Régional ..... pour un montant de 4.000,00 €
- à la DDJS ..... pour un montant de 21.000,00 €
- au Pays Bourian, programme LEADER ..... pour un montant de 10.260,80 €

Le montant total des subventions qui doivent être versées à la commune s'élève à 35.260,80 €.

Inauguration du terrain multisports. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'inauguration du terrain multisports aura lieu en même temps que les vœux du Maire, en janvier 2011.

A ce jour, la date n'est pas fixée.

Voirie VIGNALS. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Mr et Me ARNAULT, propriétaires à VIGNALS-BAS, signalent un problème d'inondation dans leur cave. En effet, les eaux de pluie ruissèlent jusqu'à la dite cave se situant en contrebas de la route. Il propose de réfléchir à une solution qui permettrait de dévier l'eau de pluie s'écoulant dans la cave.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal, que l'accès au puits jouxtant la propriété de Mr et Me ARNAULT, doit être sécurisé. Monsieur Thierry CONSTANT propose la pose d'un portillon sécurisé.